

CONSEIL D'ECOLE du vendredi 15 novembre 2012 18h15-20h15

Compte rendu

Présents :

PEEP : Mmes Monnereau, Amar, Van Huffel, Rouhier, Olivieri, Ducable, Berthet,

FCPE : Mmes Filipovic, Flament, Labadie, Mechin, Maillot, MM. Brard, Iranzo

Mairie : M Knusmann

Enseignants : Mmes Anberree, Araujo, Bazire, Colaneri, Daubin-Pujos, Hamery, Kurzeja, Ladrix, Nicolas, Vrillon
MM Burnichon, Guelton Beaume

Excusée : Mme Denoeud

Organisation administrative

• **Règlement intérieur de l'école**

Le directeur a reçu des demandes de modification de la part de la FCPE.

Il rappelle que le règlement de l'école doit se trouver en stricte conformité avec le règlement départemental ce qui est le cas. On ne peut donc pas supprimer de titre ou d'article.

Quelques articles peuvent être ajoutés s'ils concernent le fonctionnement interne de l'école.

Les demandes de modifications demandées par la FCPE sont présentées et discutées avec l'ensemble des membres du conseil.

Quelques modifications sont apportées (voir détail dans le règlement)

FCPE : La précision quant à l'inscription semblait inutile puisque le règlement est signé par les parents d'enfants déjà admis sur l'école..

- Absence au-delà de 48h. Certificat médical pour maladie contagieuse.
- Respect des horaires quant à l'aide personnalisée., il est difficile de le faire figurer ;
- Etude dirigée, plutôt qu'étude aménagée ;
- Pour les heures de sortie : responsabilité au-deçà de 10min. Au-delà, structure périscolaire ;
- Sorties durant les heures scolaires, sortie exceptionnelles ou régulières, définies depuis le début de l'année. Nécessité d'un PAI ou PPS. Assurance par la personne qui prend en charge l'enfant.
- La vie scolaire et laïcité : « Le port par les élèves de signes et de tenues qui manifestent ...» est ajouté : demande acceptée par vote ;
- La Charte internet, issue des programmes nationaux, s'impose à toute école et doit figurer dans le règlement intérieur. Elle figurera en annexe.

La FCPE demande que la Charte soit retirée en l'état ou modifiée car elle déplore un niveau de langage excessif pour des élèves qui ne sont pas encore formés à l'informatique et à l'utilisation d'Internet, notamment ceux du cycle 2 et estime que le règlement soumis à la signature des élèves devrait d'abord faire l'objet d'un apprentissage.

Le directeur précise que l'explication peut se faire au fur et à mesure de l'apprentissage.

- Les médicaments ne peuvent être donnés que dans le cadre de PAI. La FCPE demande à enlever une notion liée qui explique ce qu'est le PAI : demande rejetée par vote
- Aide aux élèves : C'est l'école qui propose l'aide personnalisée. Comme la demande au rased. Par contre, des parents peuvent joindre la psychologue scolaire ;
- Hiérarchisation des sanctions ;
- Le cahier de dérapage lié à l'école. Au bout de trois fois, on prévient la famille avec un entretien.

La FCPE demande que les parents de l'élève soient informés dès le premier dérapage et convoqués au troisième

- Accord pour prévenir la famille lors de la 2^{ème} mention sur le cahier de dérapage.
- « Ce règlement rappelle... » Cette inscription figurera en préambule ;
- Quant à la sortie... proposition : « Les enfants sont remis aux familles ou à la personne signalée par la famille, ou rentrent seuls chez eux suite à autorisation parentale. » ;

FCPE : Le règlement est-il discuté en classe avec les élèves ?

Le Directeur répond que le règlement fait l'objet d'explications lors d'un travail sur les règles de vie de la classe.; L'ensemble du règlement est adopté.

Le Directeur propose une réunion de travail aux fédérations de parents d'élèves pour réfléchir sur le règlement intérieur, la hiérarchisation explicite des sanctions. Mais il faut l'anticiper afin de le proposer au 1^{er} conseil d'école 2013-2014.

La PEEP indique ne pas avoir de personne à mobiliser sur ce sujet et propose plutôt d'être informée des demandes de modifications demandées par la FCPE en amont du conseil d'école (en même temps que la diffusion des questions et de l'ordre du jour finalisé).

* **Effectifs et répartition,**

291 élèves : 1CP à 24, 1CP à 23, 1 CP à 20, 2 CE1 à 30, 2 CE2 à 26 et 25, 2 CM1 à 22 et 23, 2 CM2 à 29; 1 CLIS 1 à 12.

* **Le point sur les personnels RASED**

Il existe un réseau d'aide pour les élèves en difficulté sur la circonscription. Il est composé de 3 psychologues, 2 enseignants aide E ,(pédagogique), 1 poste d'enseignant G (rééducative) non pourvu à ce jour. Le RASED est piloté par l'Inspectrice.

A Voltaire la psychologue intervient et participe aux réunions de concertation avec les familles.

Mme Cornet : jeudi et vendredi sur Voltaire sans répondre : 01.41.23.89.94 pour toute la ville.

Tel à l'école Jules Ferry : 01.41.23.90.37

Mail : rasedjferry@hotmail.fr.

Il est rappelé que les enseignants continuent de rédiger des demandes d'aide au RASED.

* **Points sur les AVS et EVS, Personnels sous contrat unique d'insertion (CUI : recrutement)**

Les recrutements se font en priorité à l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires.

L'AVS de la Clis (Adèle CARRO) a été recrutée en date du 1^{er} novembre

Question PEEP AVS :

Cette année, l'AVSco devrait prendre ses fonctions le 1^{er} novembre dans la classe CLIS. Comment expliquer ce retard de recrutement pour des besoins connus à l'avance et quelles garanties peuvent-être données aux parents pour un recrutement effectif le jour de la rentrée scolaire pour les années futures ?

Le contrat de la personne qui était sur le poste était arrivé au terme. Le candidat retenu avant les vacances d'été s'est désisté à la rentrée. Il a fallu procéder à un nouveau recrutement qui n'a pas pu être effectif tout de suite faute de candidature. Enfin, les contrats ne peuvent être signés que le 1^{er} de chaque mois et donc être effectif qu'à cette date.

- A ce jour tous les besoins identifiés sont couverts. 3 AVSi interviennent pour 5 élèves dans le cadre de leur PPS ; 1 AVSco a pris ses fonctions dans la CLIS : Mme Adèle CARO (contrat 1 an renouvelable à hauteur de 24 mois)

La PEEP fait remarquer qu'elle regrette que malgré les deux courriers envoyés à l'inspection d'académie (Mme Sacco puis la circonscription de Sèvres) au sujet du retard de recrutement des AVS, elle n'a pas reçu de réponse de Mme Sacco

Relation familles

* **Accueils des parents dans l'école** : RDV individuels, remise des livrets le samedi 8 décembre avec exposition

Durant cette matinée, pendant la remise des livrets, les parents qui ont des passions (collections, arts plastiques, artisanat...) pourront exposer dans la cantine. L'exposition sera ouverte toute la matinée.

Les fédérations de parents souhaitent reconduire l'accueil café-biscuits, ce que le Directeur accepte..

- **La FCPE** demande si l'opération de vente de livres au profit de la coopérative est reconduite
La vente de livre n'est pas retenue pour cette manifestation, l'équipe estimant que la sélection des livres est mal adaptée. Le bénéfice de cette opération se faisant en dotation de livres l'école estime pouvoir s'en passer étant donnée la dotation qu'elle reçoit des médiathèques de la ville Elle peut être mise à l'étude pour une autre occasion et selon d'autres modalités. Les fédérations regrettent ce choix. Le Directeur envisage de travailler avec d'autres libraires et éditeurs. Les fédérations suggèrent qu'il demande à l'un des libraires du quartier.

Organisation pédagogique - Actions éducatives

* **Présentation des axes du projet d'école et adoption**

* Les objectifs du projet d'école s'appuient sur des constats et des besoins

- * Axe 1, la maîtrise de la langue : l'écrit → Chantiers d'écriture avec pour but , la publication d'un recueil (journal). Pour le 1^{er} semestre, c'est l'écriture d'interview.
- * Axe 2, Culture humaniste avec le décloisonnement ;
- * Axe 3, Utilisation des TUIC dans les ateliers décloisonnés et en pratiques de classe. Des compétences peuvent être validées dans l'axe 1 ;
- * Axe 4, les inclusions : inclusions dans les classes et au sein de la classe. Une réflexion quotidienne est menée entre différences et ressemblances et dans la gestion des besoins spécifiques ;

* **décloisonnements**

En fonction des programmes et des besoins des élèves :

Cycle 2, théâtre/ jardin, informatique , chorale, histoire des arts et pratique artistique, Education à la sécurité, musique.

Cycle 3 décloisonnement par niveau : histoire des arts et pratique artistique, arts du cirque, informatique, chorale, théâtre

- **La PEEP** demande réception du projet validé par l'IEN .

La fiche synthétique et les fiches « actions » seront envoyées aux représentants de parents

- Le Conseil d'école adopte le projet d'école (le vote n'est pas requis pour cette opération).

* **enseignement des langues**

Une intervenante en CP(1 fois 30 minutes par semaine) rémunérée par la mairie et une assistante américaine dans 1 CE1, 1 CE2 et 2 CM1(45 minutes par semaine)rémunérée par le rectorat.

Dans toutes les autres classes l'anglais est enseigné uniquement par les enseignants.

N.B. L'école a fait l'acquisition d'une méthode commune pour tout le cycle 3. Des réunions pédagogiques sont programmées pour s'approprier cette méthode.

ELCO : Deux langues et cultures d'origine langue ont été proposées pour les élèves de Voltaire : l'Arabe (qui est enseigné à l'école Jules Ferry) et le Portugais.

* **mise en place du dispositif « aide personnalisée »**

Il a commencé début octobre

- Arrêt de l'aide personnalisée deux jours avant chaque période de vacances. Et reprise de l'aide personnalisée, le lendemain de la rentrée.

FCPE : Y a-t-il des soucis d'assiduité ?

Ce sont des cas isolés. Dans ce cas, il y a appel aux parents. Les effets sont variables d'un enfant à l'autre, de même que les modalités.

Question FCPE

- Certificat PSC1 pour les élèves de CM2 : Voltaire pourrait-il être établissement pilote en 2012-13 pour l'obtention par les élèves de CM2 du diplôme de secours civique dans le cadre de la formation reçue en classe et des nombreuses initiatives menées par la Ville dans ce domaine ?

Le décret 2006-41sur la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité et le BO N° 33 du 14/09/2006 sur l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire, précisent que chaque élève doit recevoir dans le cadre de sa scolarité obligatoire, une sensibilisation progressive à la prévention des risques, ainsi qu'un apprentissage aux gestes élémentaires de premiers secours dans l'objectif qu'il acquiert les compétences d'un PSC1 à la fin du collège.

- C'est dans ce cadre que nous proposons une formation « Apprendre à porter secours et éducation à la sécurité » aux élèves de cycle 2 pendant les ateliers décloisonnés (axe du projet d'école) .
- En CII, « Repérer les risques d'accidents domestiques et prévenir de ces risques » ;
 - o Repris en CM2.
- **FCPE** demande à la Mairie la possibilité de faire passer à tous les élèves de CM2 le diplôme du PSC1 par la Protection civile puisque la formation dispensée par l'Education nationale n'est pas diplômante ou de l'envisager dans le cadre des HTS, puisque le PSC1 est accessible à partir de 10 ans ;

M. Knusmann, pour la mairie : la mise en place d'un tel atelier peut s'étudier.

Question PEEP

Etude :

Quelle est la répartition de la surveillance de l'étude entre les enseignants et le personnel de la Mairie, son évolution par rapport aux années précédentes et les raisons ? Y a-t-il des transmissions orales entre le personnel de la Mairie et les enseignants sur la tenue de leurs élèves pendant l'étude ?

Les intervenants Mairie étant placés sous la responsabilité du directeur d'école, celui-ci s'assure d'une bonne communication entre les différents intervenants. Un texte précisant les consignes pour le bon déroulement de l'étude est remis à chaque intervenant. La communication avec le directeur ou les enseignants est régulière, quasi quotidienne.

- Un document « Déroulement des études » est donné aux différents intervenants;
- La priorité est donnée aux enseignants (qui peuvent venir d'autres écoles), souvent les mêmes. De ce fait, la communication est facilitée avec les différents enseignants et coordonnée par M. le directeur.

Question PEEP

Sorties :

Pourquoi n'y a-t-il pas plus souvent de sorties sur Paris ? Les musées sont souvent gratuits pour les groupes scolaires, le surcoût par rapport à des visites sur Issy se limiterait donc au ticket de métro.

De nombreux musées sont au contraire payants et les sorties sont en lien avec le projet de la classe.

- Une sortie est prévue au Musée d'Orsay ;
- La possibilité des sorties sur Paris varient selon le plan Vigipirate ;
- Le musée de la carte à jouer présente des expositions régulièrement renouvelées. Un enfant qui retournera à ce musée au cours de sa scolarité ne verra donc pas la même chose. De plus les enfants participent à des ateliers d'arts plastiques qui sont très bien faits et qui changent également régulièrement.

Les classes de découvertes. Respect d'un quota de 4 classes sur 3 ans :

Les départs en 2012/2013

- o Mme Hamery (CE2) : en ornithologie en avril (17 – 27 avril)
- o Mme Araujo (CE1): à la ferme en juin (3-8 juin);
- o Les Documents pour 2013-2014 sont à renseigner pour début décembre

Affaires financières

*** bilan kermesse**

1033 euros de bénéfice (dont 300 euros dus à la tombola)

*** Coopérative : modalités de fonctionnement, bilan**

Un appel général a été fait en début d'année, rapportant environ 6000€

Chaque classe a reçu comme l'an dernier un cahier de compte. Le premier versement de la régie d'avance est de 100 euros pour toutes les classes. En fonction des besoins une nouvelle régie sera versée.

Cette année les photos seront faites en 2 fois. Les individuelles en octobre, les groupes aux beaux jours.

L'objectif de la vente des photos est d'alimenter la coopérative..

Le bénéfice de la vente des photos individuelles sera annoncé au 2^{ème} conseil d'école.

La coopérative financera les sorties des classes, le cinéma, l'achat de matériel, le financement de projets,...

- Validation par l'OCCE des comptes de l'exercice 2011/2012 ;
- **La PEEP** informe qu'elle versera à la coopérative le bénéfice de ses deux actions : « Raz le bol des affaires perdues (vente de lots d'étiquettes) lancée en début d'année et « Opération fournitures scolaires » en fin d'année. .

• Crédits mairie

Les crédits Mairies s'élèvent à 33,23€ par élève (33,09 pour la CLIS car pas de manuel).

Pour solder les crédits mairie l'école a fait l'acquisition d'une méthode d'enseignement de l'anglais commune pour tout le cycle3 et complété les manuels et fournitures manquants.

Question PEEP

Enseignement :

Pourquoi les manuels scolaires des CP n'étaient pas livrés pour la rentrée ?

Les manuels ont été commandés en temps et en heure, mais ils se sont trouvés être en réédition. Il a donc fallu patienter et s'organiser avec des photocopies...

Questions aux autorités municipales

Point sur les travaux réalisés pendant l'été.

- Porte d'entrée automatique avec visiophone ;
- Changement de l'alarme anti-intrusion ;
- Réfection du sol du hall ;
- Nez de marches et bandes podotactiles sur les escaliers extérieurs ;
- Réalisation d'un WC aux normes « handicap » ;

Restent à régler des fuites sur la verrière (salle polyvalente) et dans la salle informatique

M. Knusmann : les études sont en cours

Question PEEP

Travaux :

L'installation de l'éclairage extérieur, acté en CE l'an dernier suite à une demande de la PEEP, a-t-il été fait ? Sinon quand sont prévus les travaux ?

Une demande a été réitérée cette année ; pour l'instant refusée

- **M. Knusmann** : constate que ces travaux avaient en effet été actés. Il indique que suite à la e nouvelle demande qui sera faite par le directeur, les travaux seront engagés prochainement.

Equipement informatique

Questions de l'école à M Knusmann :

- Où en est la dotation en TNI, sachant qu'un enseignant a déjà suivi la formation l'an passé et un second la suit cette année? Il semble que Voltaire soit une des seules écoles non encore équipée.
- Est-il prévu un renouvellement de la classe nomade qui se trouve désormais peu utilisée à cause des lourdeurs de sa mise en oeuvre?
- L'expérimentation des tablettes numériques nécessite une connexion wifi qui n'est pas présente sur l'école. Est-elle programmée?

Il est indiqué dans le mémento que les demandes de matériel informatique sont formulées à la rentrée de chaque année scolaire (fiche des travaux – onglet informatique).

Etant donné que le Directeur venait de prendre ses fonctions en septembre, une nouvelle demande de TNI sera soumise à nos élus en leur indiquant qu'un enseignant a suivi la formation et serait intéressé par intégrer cet outil dans sa classe.

La même procédure sera appliquée pour le renouvellement de la classe nomade

L'école a déjà une connexion Wifi par l'intermédiaire de la classe mobile. Cette connexion n'est pas suffisante pour les tablettes récemment installées (car localisées à un endroit différent). Nous avons donc prévu d'ajouter une borne Wifi à l'emplacement où les tablettes Azus et Galaxy se situent.

- Des enseignants sont également investis dans des formations en vue d'utiliser la Balladodiffusion ;

Questions diverses des parents d'élèves

FCPE 1- Fiche de renseignements à l'usage des directeurs d'école et responsables périscolaires : Une mention précisant quelles données du formulaires seront informatisées, l'usage qui en sera fait, le nom des personnes ou instances autorisés à les consulter ainsi que la possibilité de refuser l'informatisation des données personnelles pourrait-elle être portée sur le document pour la parfaite information des parents ? Les adresses mails des parents pourraient-elles n'être demandées qu'une seule fois pour l'ensemble du document ?

- Les fiches de renseignements « école » ne sont enregistrées que sur l'ordinateur du directeur et sont internes à l'école. Il n'y a aucune diffusion extérieure.
- Les renseignements figurant sur « base-élèves » sont limités aux nom, prénom, date de naissance, adresse et scolarité suivie. Toutes les mentions qui étaient sujettes à polémiques ont été retirées.
-

- FCPE demande la mise en avant du devenir des informations ;

FCPE 2- Fiche inscription cantine : Le règlement intérieur de la cantine scolaire précise qu'une autorisation limitée de déjeuner délivrée par le directeur à certaines familles non prioritaires ne peut être effectuée qu'en cas de capacité d'accueil insuffisante du restaurant scolaire. A Voltaire, tous les enfants peuvent être accueillis. Pourtant, un papillon de réponse accordant aux parents les jours demandés a dû être retourné en septembre par la direction à tous les parents. Le formulaire d'inscription à la cantine pourrait-il être modifié afin d'éviter cette surcharge de travail inutile aux directions des établissements de la ville qui n'ont pas à prioriser ?

FCPE : revoir cette fiche. Plus besoin de justificatifs de travail par absence de restriction sur Voltaire.

M. Knusmann indique avoir donné cette consigne à ses services. La consigne sera de nouveau passée pour la rentrée 2013

-FCPE 3 - Les élèves de CM2 ne peuvent pratiquer la natation en raison l'éloignement de la piscine et des effectifs importants dans ces classes cette année. Un car pourrait-il être mis à disposition des élèves et des accompagnants ?
- Les seuls créneaux disponibles étaient le lundi à 9h30 pour les CM2 (PEEP), et sans autocar.

- **M. Knusmann** : La mise à disposition d'un car revient à 56 000 € à l'année. La priorité de la ville est donnée aux CP et CE1. Les budgets n'étant pas extensibles...

FCPE 4-

- La fiche d'inscription aux HTS pourrait-elle être remise aux familles une semaine avant le début des activités plutôt que le vendredi soir pour le lundi ? Les parents pourraient-ils être informés de l'identité de l'intervenant en HTS payant d'Anglais, de la méthode utilisée et se voir adresser un bilan de l'activité en fin d'année ?

- FCPE remercie la mairie pour les renseignements fournis mais regrette toutefois un manque d'informations sur les intervenants en anglais;

- Le panel d'activités semble moins fourni cette année à la FCPE

M. Knusmann: Les activités changent en fonction de la qualité ou de la disponibilité des animateurs ou bien en fonction de l'attractivité des activités. Certaines ont dû être arrêtées pour ces raisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Dates des prochains conseils :
mardi 26 février et vendredi 14 juin 18h15- 20h15

Compte rendu rédigé par M. Burnichon avec la contribution de M. Beaume et des représentants de parents des fédérations FCPE et PEEP.